



La trêve

© Alexandr P. Thibaudeau

Dans le secteur de la construction comme celui des services publics, les accords signés en décembre marquent une trêve sans résoudre les problèmes de fond. Reprise du conflit programmée ?

Conflits sociaux • Genève a connu à l'automne dernier une vague de grèves sans précédent, simultanément dans les secteurs de la construction et des services publics et para-publics cantonaux. Ces deux mouvements de grève ont été conclus, ou suspendus serait-on tentés de préciser, par des accords intervenus en décembre.

Si l'accord national dans la construction reconduit la Convention collec-

tive pour trois ans et assure le financement de la retraite anticipée dans le secteur, il ne règle pas les autres problèmes de fond. Les salaires des maçons ne sont pas augmentés, et les nouvelles protections qu'ils réclament ne sont que renvoyées à un nouveau round de négociations.

Du côté des services publics, l'accord ne fait également que d'ouvrir une nouvelle phase de négociations.

Mais les objectifs du Conseil d'Etat et des syndicats sont si diamétralement opposés qu'ils n'invitent pas à l'optimisme quant à l'issue des discussions.

La trêve risque donc de n'être que de courte durée. Le SIT se prépare donc d'ores et déjà à reprendre le combat. ♦

Davide De Filippo

[> suite pages 10 et 11](#)

VOTATIONS DU 28 FÉVRIER

Avec 13 objets soumis à votations le 28 avril prochain, une large part de ce SITinfo est consacrée aux positions du SIT. 4-7

DOSSIER VILLE DE GENÈVE

Après le canton, la droite impose un programme d'austérité budgétaire dans le but de préparer le terrain aux cadeaux fiscaux pour les entreprises. 8-9

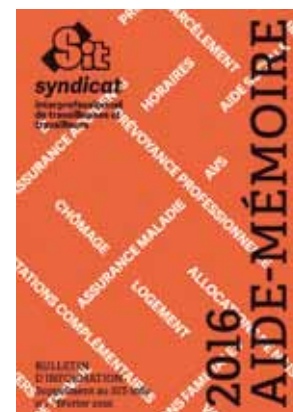
VEILLE DE NUIT ENFIN RÉMUNÉRÉE

Dès le 1^{er} janvier 2016, le Contrat-type de travail de l'économie domestique reconnaît enfin le travail de veille de nuit. Une avancée importante. 10

PORTRAIT

Entretien avec Patricia Bragado, militante du secteur hôtellerie restauration puis vente, juge Prud'homme. 13

DANS CE NUMÉRO



Billet de la présidence

Où va la prévoyance vieillesse ?

Les débats actuels dans les médias retiennent moins la préoccupation de disposer de moyens pour vivre dignement après une vie de labeur, qu'une affaire de gros sous. On nous dit qu'améliorer les prestations ou les maintenir au niveau actuel coûte trop cher, mais pour qui ? On constate une forte hausse des cotisations, et à l'inverse une baisse du taux de conversion qui sert de base au calcul de la rente. Résultat : les salarié-e-s payent des cotisations plus élevées mais le montant des pensions servis aux retraité-e-s diminue. Voilà le but recherché : des économies sur les prestations et les rentes. Divers éléments sont régulièrement invoqués pour justifier la baisse de la rente : les incertitudes des taux d'intérêts et la démographie. En somme le système de prévoyance du 2^{ème} pilier coûte trop cher aux salarié-e-s pour pas grand-chose au final.

Depuis son introduction en 1985, ce ne sont pas moins de 600 milliards de francs qui ont été introduits dans le deuxième pilier. Pourquoi est-ce si cher ? Parce que contrairement à l'AVS, dont le financement est social et solidaire, les prestations des caisses de pension sont financées par le système de capitalisation. Les salariés payent directement pour financer leurs propres prestations et ainsi faire des économies personnelles en vue de la retraite. Ce système est inégalitaire : s'en sortent nettement mieux les hauts salaires qui peuvent payer des cotisations élevées. Puis comme on disait plus haut, le rendement de l'argent versé par le-la salarié-e ne produit plus le résultat attendu. Alors on sort la batterie d'arguments pour prouver que le maintien de rentes passablement dégradées ne saurait se faire sans sacrifices supplémentaires de la part des salarié-e-s : autrement dit des politiques d'austérités et se serrer encore plus la ceinture,

En conclusion, si on veut améliorer la prévoyance, c'est le premier pilier et l'AVS qu'il convient de renforcer. D'ici la fin de l'année, nous allons nous prononcer à deux reprises sur ces sujets : lors de la votation populaire sur l'initiative fédérale AVS+, que le SIT soutient et qui vise à renforcer le premier pilier, et sur la réforme Prévoyance 2020 en discussion au parlement fédéral. Les travaux ne sont pas terminés, mais si la réforme maintient le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans et la baisse du taux de conversion du deuxième pilier, les salarié-e-s seront perdant-e-s et le SIT combattrait cette réforme.

Jorge-Alejandro MUNOZ



SOMMAIRE

EDITO

Une belle année en perspective **p3**

VOTATIONS

Dilemme entre les conditions de déménagement de la caserne et les besoins de logement **p4**

Quand l'UDC enfume le peuple et risque l'avenir de la Suisse **p5**
MAH : Non à un projet mal-ficelé **p6**

IN 150 : Oui à la suppression des allègements fiscaux pour les entreprises **p6**

NON et NON à la casse sociale **p7**

DOSSIER

Démantèlement social et culturel **p8**

Deux référendums sont lancés **p9**

SECTEURS

Retraite anticipée sauvegardée et convention renouvelée! **p10**

Le travail de veille de nuit enfin payé correctement **p10**

Des victoires d'étape essentielles **p11**

SECURITE SOCIALE

Guère de changements en 2016, mais des décisions cruciales sont possibles **p12**

ENTRETIEN

Plus de contrôles dans la vente **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Un automne chaud **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Nettoyage, entretien, régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Travailleuses-euses sans statut légal (sans-papiers)

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h au 2^e étage

Service des impôts

déclaration : sur rendez-vous pour les membres uniquement

+41 (0) 22 818 03 20

permanence impôt à la source

mercredi de 14 h à 17 h au 4^e étage

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet : lundi, mardi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél. : +41 (0) 22 818 03 00

fax : +41 (0) 22 818 03 99

courriel : sit@sit-syndicat.ch

web : www.sit-syndicat.ch

Une belle année en perspective

L'essentiel pour aborder 2016 est de garder l'élan, la détermination et la belle énergie combative que nous ont apporté les luttes syndicales des services publics et de la construction au dernier trimestre 2015. Parce que rien que sur le plan fédéral, avec un parlement qui a glissé encore un peu plus à droite et à l'extrême droite, les syndicats et la gauche auront fort à faire cette année pour défendre les intérêts des salarié-e-s et éviter les politiques d'austérité de régression sociale.

2016 sera l'année des rentes AVS et de la prévoyance vieillesse. Alors que l'évolution des rentes AVS a du retard sur l'évolution des salaires, l'initiative de l'USS AVS +, soutenue par le SIT, préconise le relèvement de toutes les rentes actuelles et futures de 10%. Elle passera en votation populaire en juin ou au deuxième semestre, et nécessite une campagne énergique. D'autant que le parlement, dans sa nouvelle composition, poursuit les travaux sur le plan de prévoyance 2020. C'est ainsi encore avant fin 2016 qu'il s'agira d'évaluer les résultats et de combattre entre autres mesures l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et la baisse du taux de conversion des rentes LPP. Ce plan vise moins à renforcer les rentes et à garantir un niveau de vie digne aux retraitée-e-s qu'à faire des économies sur le dos des femmes et des plus précaires.


2016 sera aussi l'année de la libre circulation des personnes et des relations avec l'Union Européenne, la mise en œuvre de l'initiative « immigration massive » étant prévue pour 2017. Le plan présenté en décembre 2015 par le Conseil fédéral préconise un frein à la migration en provenance de l'UE par le déclenchement unilatéral d'une clause de sauvegarde dont les mécanismes ne sont pas clairs et une utilisation plus massive des permis de courte durée. Une fois la clause de sauvegarde déclenchée, des contingents seront introduits pour toutes les catégories, frontaliers-ères et réfugié-e-s compris-es. Ce modèle aura comme résultat un accroissement de la précarité en contraignant un nombre important de migrant-e-s à la clandestinité. De plus, une partie du patronat non seulement s'oppose à toute amélioration des mesures d'accompagnement, mais l'aile la plus proche de l'UDC espère pouvoir

se débarrasser de celles existantes. La possibilité d'édicter des salaires minimum obligatoires par des contrats-type de travail ou par l'extension des conventions collectives de travail sont pour elle un crime de lèse liberté patronale. Ce modèle est aux antipodes des valeurs du SIT. Il s'agira de défendre avec détermination les droits des migrant-e-s, la libre circulation des personnes et le renforcement des droits et des protections des emplois et des salaires par le renforcement des mesures d'accompagnement. Mesures qui seront renforcées pour le moins à Genève, par l'intensification des contrôles des entreprises grâce à l'entrée en vigueur prochainement de l'inspection paritaire des entreprises.

Autre dossier chaud de 2016 celui du partage des richesses à travers l'impôt et de la réforme de la fiscalité des entreprises. Les milieux patronaux et la droite agitent la menace de départs d'entreprises et de pertes d'emplois conséquentes pour imposer une réforme qui apportera des cadeaux fiscaux massifs aux actionnaires et aux entreprises, au prix de pertes colossales de ressources pour les services publics et les prestations à la population, ainsi qu'une forte détérioration des conditions de travail du personnel des services publics. Une cure d'austérité sans précédents en Suisse et à Genève, que le SIT combattra de toutes ses énergies.

2016 sera également une année de lutte pour les droits des femmes. Outre à combattre le relèvement de l'âge de la retraite, il s'agira de faire entendre au parlement fédéral, saisi du projet

de loi pour réaliser l'égalité des salaires, que pour combattre cette forme de sous-enchère salariale, des contrôles et des sanctions en entreprises sont nécessaires. Et aussi d'empêcher par référendum l'extension des horaires d'ouverture dans le secteur du commerce de détail, de 6 à 20 h en semaine et de 6 à 18 ou 19 heures le samedi selon les projets qui risquent d'être adoptés par les chambres fédérales.

En 2016 on votera encore sur le plan fédéral sur l'initiative de bien.ch pour instaurer un revenu inconditionnel de base. Cette allocation universelle censée être versée sans obligation de travailler de la naissance à la mort et être suffisante pour garantir à chacun une existence décente, brise la chaîne travail/salaire. Véritable utopie pour certain-e-s, elle sera âprement combattue par le patronat et la droite. Le SIT n'a pas encore pris position sur cet « ovni » de la politique sociale et salariale, il le fera prochainement et le débat promet d'être passionnant. Une belle année en perspective! 

Manuela Cattani

Défendre les migrant-e-s, la libre-circulation, les salaires, l'emploi, l'Egalité et l'Etat social

LOGEMENT

Dilemme entre les conditions de déménagement de la caserne et les besoins de logement



Le Comité SIT laisse la liberté de vote sur le référendum contre le crédit dévolu au déménagement de la caserne des Vernets, soumis au vote le 28 février prochain.

Référendum cantonal • La question est délicate. Transfert tant inutile que coûteux de la caserne des Vernets, risque de répercussion sur les loyers du PAV, surdensification de cette zone, les arguments pour refuser le crédit d'ouvrage de 20 millions pour le déménagement de la caserne des Vernets à Meyrin sont nombreux. Mais d'un autre côté, l'acceptation du référendum lancé par le Groupement pour une Suisse sans armée et Solidarités aurait pour conséquences de repousser

encore aux calendes grecques la libération du terrain des Vernets et la construction de logements, dont beaucoup de logements sociaux, dont la population a cruellement besoin. Le Comité du SIT a donc décidé de laisser la liberté de vote sur le sujet.

TRANSFERT INUTILE ET COÛTEUX

Vingt millions pour transférer une caserne militaire, à l'heure où Genève manque de financements pour rénover ses écoles et où le Conseil d'Etat a passé la

vitesse supérieure dans son plan d'austérité ! Il y a là de quoi titiller la fibre antimilitariste du syndicat. Détruire la caserne des Vernets pour y construire du logement est une bonne chose. Mais est-il vraiment nécessaire de la reconstruire ailleurs, qui plus est en dédommageant l'armée ? Au moment où de surcroît l'armée ferme des places d'armes et des casernes partout en Suisse en raison de la diminution des effectifs militaires, la réponse est évidemment non.

RÉPERCUSSIONS SUR LES FUTURS HABITANT-E-S DU PAV

Le prix à payer de ce déménagement, qui se montera à près de 70 millions au total, se répercutera sur les futurs habitant-e-s de cette parcelle du projet Praille-Acacias-Vernets. Les référendaires dénoncent la possibilité laissée aux promoteurs de déplaçonner les loyers afin de compenser leur propre participation au déménagement de la caserne. De plus, cette participation des promoteurs aux coûts du déménagement est sans nul doute à l'origine de la surdensification du futur quartier. Afin d'accroître leurs marges, les projets prévoient une densité presque trois fois plus élevée que d'ordinaire, comparable à celle des Pâquis. Cette surdensification se répercutera sur la qualité de vie des habitant-e-s : manque de lumière naturelle, gêne sonore, promiscuité, etc.

BESOIN DE LOGEMENTS, VITE !

Reste que les salarié-e-s de ce canton manquent cruellement de logements, ce qui n'est par ailleurs pas sans impact sur les loyers. Or, il est prévu de construire 1500 logements sur la parcelle libérée par la caserne des Vernets d'ici à 2019, dont deux tiers de logements d'utilité publique. L'acceptation du référendum pourrait avoir pour conséquence de reporter encore de plusieurs années la construction de ces logements, peut-être même jusqu'en 2040, l'armée étant au bénéfice d'un droit de superficie jusqu'à cette date.

Entre les positions de principe que le SIT partage avec les référendaires, les objections quant aux risques sur les loyers et la qualité de vie des habitant-e-s, et le manque cruel de logements dont souffrent également les salarié-e-s du canton, le Comité du SIT n'a pas tranché, et a recommandé la liberté de vote sur cet objet. ♦

Commission logement du SIT

VOTATIONS DU 28 FÉVRIER 2016

OBJET FÉDÉRAL 1

Initiative PDC Pour le couple et la famille

NON

OBJET FÉDÉRAL 2

Initiative UDC Pour le renvoi effectif des étrangers criminels

NON

OBJET FÉDÉRAL 3

Initiative Pas de spéculation sur les denrées alimentaires

OUI

OBJET FÉDÉRAL 4

2^e tunnel sous le Gothard

NON

OBJET CANTONAL 1

Initiative Pas de cadeaux aux multinationales :

Initiative pour la suppression des allègements fiscaux (IN150)

OUI

OBJET CANTONAL 2

Modification de loi sur l'imposition des personnes

morales (contre-projet à l'IN150)

NON

OBJET CANTONAL 3

Question subsidiaire INITIATIVE

OBJET CANTONAL 4

Vérification des comptes d'Etat par la Cour des comptes

OUI

OBJET CANTONAL 5

Modification de la loi générale sur la protection des locataires

NON

OBJET CANTONAL 6

Modification de la loi d'application de la loi fédérale

sur l'assurance maladie

NON

OBJET CANTONAL 7

Modification de la loi sur les prestations complémentaires cantonales

NON

OBJET CANTONAL 8

Déménagement de la caserne des Vernets

LIBERTÉ DE VOTE

OBJET COMMUNAL Ouverture d'un crédit destiné à la restauration et à l'agrandissement du MAH

NON

CRIMINELS ÉTRANGERS

Quand l'UDC enfume le peuple et risque l'avenir de la Suisse

Le 28 février, le peuple se prononcera sur une initiative de l'UDC dite de « mise en œuvre » relative au renvoi des « étrangers criminels ». Un texte mensonger, inutile et dangereux.



Initiative fédérale • Le texte proposé par l'UDC est trompeur. Loin de mettre en œuvre la volonté populaire, il durcit les dispositions adoptées en 2010, et s'attaque directement aux droits fondamentaux. Au-delà de son caractère xénophobe et inhumain, il représente une menace pour l'ensemble de la population: brèche dans l'Etat de droit, conséquences désastreuses sur les familles, isolement international et non-sens économique.

NON À UN SIÈGE ÉJECTABLE POUR TOUTES LES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Dans cette votation, il n'est pas question des cas où des crimes graves ont été commis, déjà réglés par le droit actuel, mais de prévoir un renvoi automatique même pour des délits mineurs si la personne a déjà été condamnée dans les 10 ans qui précèdent. Une personne étrangère née en Suisse, avec des enfants ici, pourrait être expulsée pour un vol ou une bagarre. C'est totalement disproportionné.

Tous les étrangers-ères vivraient sur un siège éjectable, puisque même les personnes établies en Suisse depuis deux voire trois générations et qui n'ont jamais vécu dans leur pays « d'origine » pourraient y être renvoyées. C'est absurde et inhumain.

Si la Suisse renvoie les étrangers-ères sur lequel-le-s elle a investi, notamment en éducation, pour des broutilles, nous courons le risque de perdre nombre de compétences et de savoir-faire. Quand on sait qu'avec ce texte, la Confédération expulserait jusqu'à 10 000 personnes par an, on ne peut que se rendre compte de la gravité du moment.

En précisant que le renvoi pourra être exécuté même s'il viole le droit international, l'initiative ouvre une brèche dans le respect de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) par la Suisse. Concrètement, le renvoi sera possible même s'il a pour conséquence de séparer les membres d'une famille. Ce sont nos droits à toutes et tous qui sont ici attaqués: le-la

conjoint-e suisse dont l'époux-se sera renvoyé-e après 20 ans de mariage, l'enfant séparé de son parent, etc. Si elle parvenait à ses fins, la Suisse deviendrait, avec la Biélorussie, le seul pays européen dont les citoyen-ne-s ne pourraient plus invoquer les droits garantis par la CEDH!

NON À UNE SUISSE ISOLÉE ET DÉCRÉDIBILISÉE

Le non-respect de la CEDH par la Suisse aurait aussi des conséquences énormes pour nos relations internationales: d'innombrables traités, y compris commerciaux, sont conditionnés au respect de la CEDH et devraient alors être dénoncés.

De plus, l'initiative viole l'Accord sur la libre circulation des personnes en prévoyant le renvoi de ressortissant-e-s européen-ne-s pour des délits mineurs, compromettant encore un peu plus nos relations avec l'Union européenne.

Ce texte viole aussi la séparation des pouvoirs. Elle court-circuite le Parlement, qui avait préparé à temps une loi d'application pour l'initiative votée en 2010. C'est une première dans l'histoire suisse, traduisant le mépris crasse de l'UDC à l'égard de nos institutions. L'UDC supprime aussi le pouvoir d'appréciation des juges, en allant jusqu'à exclure le recours au Tribunal fédéral dans certains cas. Une brèche dans l'Etat de droit, qui en appellera inévitablement d'autres, au détriment de l'ensemble de la population.

Au-devant d'un texte aussi dangereux pour le vivre ensemble que pour la stabilité de notre pays, le SIT ne peut qu'appeler à voter NON à cette initiative le 28 février prochain. **♦**

Selim Neffah

NON à l'initiative « Pour le couple et famille »

L'initiative du PDC pour « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage » est une fausse bonne idée. Certes, il serait bon que les rentes AVS de couple ne soient pas plafonnées à 150%. Mais ceci doit être corrigé par une révision de l'AVS, et non par une baisse d'impôt pour les couples mariés, déjà avantagés sur le plan cantonal. Cette baisse d'impôt apportera très peu aux ménages et se traduira par d'importantes pertes fiscales pour les prestations publiques.

De plus, en restreignant la notion d'« union durable » à la seule union d'un homme et d'une femme, cette loi discrimine les couples homosexuels et tue dans l'œuf toute extension de leurs droits. **EJR**

NON au 2^e tunnel du Gothard

La constitution et la loi interdisent la construction d'un 2^e tunnel au Gothard. Le peuple l'a du reste confirmé à plusieurs reprises lors de votations. Cependant, le Conseil fédéral utilise la rénovation indispensable du tunnel routier actuel comme prétexte pour percer un 2^e tube, dit d'assainissement, pour doubler la capacité de passage. C'est 3 milliards de dépenses supplémentaires, qui manqueront ailleurs, et une aberration écologique puisque ce projet affaiblirait le passage de la route au rail, lui aussi prévu par la Loi. **EJR**

OUI à l'initiative « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »

Déposée par les Jeunes socialistes, l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires a pour but d'empêcher les banques, les gestionnaires de fortunes, les assurances et les investisseurs institutionnels d'investir dans des instruments financiers en rapport avec les matières premières agricoles. L'interdiction s'appliquerait aussi à la vente de produits structurés correspondants. Malgré les cris d'orfraie poussés par la PLR qui jure, encore une fois, qu'une telle initiative détruira des milliers d'emplois, cette initiative fait écho aux projets européens de légiférer plus strictement en la matière. **EJR**

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE

Non à un projet mal ficelé

L'extension-rénovation du MAH sera soumis en votation populaire le 28 février. Le SIT s'oppose à ce projet qui remet en cause l'indépendance du musée et les règles du service public.

Référendum communal • Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté un crédit de 132 millions de francs, dont la moitié est financée par des fonds privés, pour rénover et étendre le Musée d'art et d'histoire (MAH). Si tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une rénovation de ce bâtiment vétuste, les référendaires s'opposent à ce projet de l'architecte Jean Nouvel retenu sans concours, et jugé très coûteux pour une surface d'exposition supplémentaire de 1200 m². Les milieux patrimoniaux critiquent un projet qui défigure le bâtiment et supprime sa cour. La convention de partenariat public-privé, signée avec la Fondation Gandur pour l'art (FGA), favorise de manière disproportionnée le mécène au détriment de la Ville de Genève.

INGÉRENCE EXCESSIVE DU PRIVÉ

Le projet est soutenu par Jean Claude Gandur, homme d'affaire ayant fait fortune dans le pétrole. Il injecte 40 millions de francs dans les travaux,

en échange de l'exposition de sa propre collection durant 99 ans, selon une convention ratifiée entre la FGA et la municipalité. Il est fréquent que des mécènes alimentent les collections des musées publics par des donations, et soutiennent financièrement leur construction, mais la contrepartie demandée par le milliardaire est inédite en Suisse. Il ne s'agit pas d'une donation, mais du prêt d'une collection privée, dont les œuvres pourront être retirées unilatéralement par le Fondation pendant la durée de validité de ce partenariat, moyennant un simple délai de préavis. Au moins 50 % des 1000 objets de la collection d'antiquités devront être exposées de façon permanente, tout comme les 500 toiles au choix de la Fondation, empiétant fortement sur les surfaces gagnées par l'agrandissement. La FGA organisera deux expositions tous les quatre ans, dont les revenus seront répartis entre la Fondation et la collectivité publique. Elle disposera d'une surface de bureau de 80 m² mise à

disposition par la municipalité, et de 350 m² pour l'entreposage de ses œuvres au futur Carré Vert. Les supports de communication devront mentionner la FGA et l'agrandissement Nouvel s'appellera « Espace FGA ». La Ville devra aussi assurer l'entreposage, le transport, l'étude et la diffusion de la collection. Elle prendra à sa charge les frais d'assurance et la surveillance des pièces.

PRIVATISATION DU PERSONNEL

Par la signature de cette convention contraignante, la collectivité publique renonce à son indépendance décisionnelle dans les choix artistiques du musée. Mais la privatisation ne s'arrête pas là. Lors de la réouverture du musée après travaux, la surface étant agrandie, cela nécessitera l'engagement de personnel supplémentaire pour la surveillance, l'accueil des publics et la conservation des œuvres. Le rapport à l'appui du projet d'agrandissement du MAH prévoit un scénario permettant le recours à des prestations par des tiers (entreprises privées), plutôt que l'engagement de personnel fixe par la Ville de Genève. Cela conduira au renforcement d'un personnel à deux vitesses dans un même musée. Le budget de fonctionnement du MAH sera bien entendu voté ultérieurement, avec toutes les incertitudes que cela réserve. Les récents débats budgétaires en Ville de Genève démontrent que le conseil municipal ne se sent pas tenu de voter le budget de fonctionnement nécessaire à l'engagement d'un personnel municipal en suffisance, tel qu'annoncé lors du vote du crédit d'investissement. **♦**

Valérie Buchs

IN 150

Oui à la suppression des allègements fiscaux pour les entreprises

En pleine crise des recettes fiscales, nous voterons pour ou contre le maintien des allègements fiscaux aux entreprises. Des allègements inutiles et coûteux.

Initiative cantonale • La loi prévoit la possibilité d'exonérer d'impôt pendant jusqu'à 10 ans les entreprises, suisses ou étrangères, dès leur installation ou après une restructuration. Le secret entoure ces cadeaux fiscaux.

Ces exonérations entrent dans la « promotion économique » du canton, qui vise à impulser une dynamique économique. Le hic : les salarié-e-s n'en voient pas les effets : leurs salaires n'augmentent pas, les coûts du logement explosent, et le chômage n'a guère diminué. Les inégalités ont explosé à Genève en 10 ans.

C'est la fiscalité qui permettrait de

corriger ces inégalités, via les prestations sociales. Or précisément, cette fiscalité est attaquée (RIE III) et les allègements provoquent des pertes

« Alléger les impôts, c'est transférer les coûts sur les salarié-e-s. »

supplémentaires : près d'1 milliard en 10 ans. Sans volonté de diminuer les inégalités sociales ou salariales, cette politique économique ne promet



que les intérêts de la minorité qui détient les rênes économiques.

Les syndicats soutiennent donc l'initiative qui abolit ces cadeaux au nom de la transparence et de l'égalité devant l'impôt.

NON AU CONTRE-PROJET

La majorité patronale propose un contre-projet, parce qu'elle est consciente des critiques, mais veut garder ses cadeaux. Mais c'est de la poudre aux yeux : il n'amène ni transparence, ni critères contraignants. Exemple avec les conditions de travail : le contre-projet prévoit de tenir compte de « l'ap-

titude [de l'entreprise] à respecter les conventions collectives de travail ». D'abord, toute entreprise est apte à les respecter ! Ensuite, comme ce n'est pas une condition, cela ne sert à rien, d'autant qu'avec le secret fiscal, comment procéder à des contrôles ? Enfin, il n'y a qu'une moitié des salarié-e-s couverts par des CCT. Le critère sonne donc creux. Le contre-projet ne cherche qu'à faire perdurer une niche fiscale supplémentaire avant la grande braderie de la RIE III. **♦**

Jean-Luc Ferrière

Question subsidiaire : initiative

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS/AI

NON et NON à la casse sociale

Le SIT appelle à refuser la baisse des prestations complémentaires AVS/AI et des subsides d'assurance maladie pour les bénéficiaires de ces prestations.



Référendums cantonaux • Non aux coupes dans les prestations publiques, non à la casse sociale. Décembre 2014, décembre 2015, des coupes budgétaires, des manifestations, des grèves, des référendums. Les années passent et les slogans demeurent les mêmes, à la différence que nous sommes de plus en plus nombreux-ses à les scander. A la lumière des mobilisations de l'automne dernier contre l'austérité, les coupes sur certaines prestations sociales décidées en décembre 2014 et sur lesquelles nous sommes appelé-e-s à nous prononcer le 28 février prochain prennent une nouvelle couleur. Car c'est désormais établi: les mesures d'économie du Conseil d'Etat visent à compenser le gigantesque cadeau fiscal à venir de la RIE III. Et pour y parvenir, la majorité politique n'hésite pas s'en prendre aux plus faibles. Ce sont ici 8,6 millions que la droite espère économiser sur le dos de celles et ceux dont la rente AVS/AI ne suffit pas pour vivre. Le SIT avait largement contribué à la récolte de signatures de ces référendums il y a un an. Aujourd'hui, alors que le Conseil d'Etat

et le Grand Conseil ont passé la vitesse supérieure dans l'attaque aux prestations publiques, dire NON à ces coupes, c'est également donner un signal fort contre cette politique d'austérité.

NON À LA DIMINUTION DU SUBSIDE MALADIE

La première loi (11540) modifie la manière dont le subside d'assurance maladie est accordé aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI. Le Conseil d'Etat prétend ainsi gommer un effet de seuil et rétablir l'égalité de traitement entre les bénéficiaires. Problème: il rétablit une prétendue inégalité vers le bas.

Ainsi, pour une personne avec un revenu de 3667 francs par mois, la baisse serait de 437 francs par mois, comme l'indique le rapport de Commission des affaires sociales.

NON À LA DIMINUTION DE LA RENTE

La deuxième loi (11542) modifie la manière dont est calculée la prestation complémentaire AVS/AI. Elle intègre 10 % du subside maladie dans le calcul, ce qui a pour effet de baisser le

montant de la rente complémentaire. Or, les subsides maladie ne peuvent pas être considérés comme un revenu disponible pour les bénéficiaires, puisqu'ils sont versés directement aux assurances maladie.


Plus de 20 000 personnes seraient concernées par cette loi. Pour un couple avec deux enfants et un revenu annuel de 93 049 francs (AVS, LPP et prestations complémentaires), la perte serait de 1416 francs, toujours selon le rapport de la Commission des affaires sociales.

L'AUSTÉRITÉ CONTRE LES PLUS FAIBLES

Ces lois s'inscrivent dans le plan de mesures d'économies 2015 du Conseil d'Etat qui s'attaquait aux prestations sociales des plus démunis-e-s et de la classe moyenne: diminution de l'aide au logement (contre laquelle le SIT appelle également à voter NON le 28 février), réduction du subside maladie pour celles et ceux qui bénéficient de la première tranche (40 francs), et réduction du mal-nommé « supplément d'intégration » pour les bénéficiaires de l'aide sociale de l'Hospice général.

La suite, on l'a vue: un plan de me-

sures 2016 guère plus avenant, une offensive sans précédent contre les services publics, et une droite autant hystérique que décomplexée qui adopte en novembre 2015 le « personal stop », véritable bombe atomique contre les intérêts de l'ensemble des salarié-e-s vivant à Genève.

Le 28 février prochain, il ne s'agit donc pas seulement de refuser les coupes sur le dos des bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, il s'agit également de refuser cette politique d'austérité par un double NON dans les urnes. 

Davide De Filippo

OUI à la vérification des comptes d'Etat par la Cour des comptes

Selon la Constitution actuelle, la vérification des comptes d'Etat peut être confiée à des boîtes privées. Le projet de loi propose d'attribuer cette tâche exclusivement à la Cour des comptes.

La vérification des comptes de l'Etat n'est pas seulement un acte administratif, mais comporte toujours une dimension politique et idéologique. Confier cette vérification à des boîtes d'audit privées est non seulement coûteux (1 à 1,5 millions par an), mais présente également un danger pour le contrôle démocratique des institutions publiques. A l'inverse, confier ce contrôle à la Cour des comptes permet de maintenir cet exercice en mains publiques. **DDF**

NON aux économies sur le dos des locataires

Ce projet de loi vise à augmenter la part de loyer qu'un-e locataire de logement subventionné (HLM et HM) doit prendre à sa charge. Ce projet de loi a été accepté en décembre 2014, et faisait partie d'une série de mesures d'économies antisociales adoptées à l'occasion du débat budgétaire du Canton.

Si cette loi était acceptée, l'Etat économiserait 3,47 millions par an sur les dos des locataires de logements sociaux. Le SIT a participé au référendum lancé par l'ASLOCA et le Rassemblement pour une politique sociale du logement, et appelle à rejeter cette loi. **DDF**



© Eric Roset

VILLE DE GENÈVE

Démantèlement social et culturel

Après le canton, la droite impose un programme d'austérité budgétaire malgré des finances communales saines, dans le but de préparer le terrain aux cadeaux fiscaux pour les entreprises.

Offensive ultralibérale • La nouvelle majorité de droite du conseil municipal de la Ville de Genève a taillé à la hache dans le budget 2016, pourtant initialement déjà bénéficiaire de 8,2 millions de francs, conduisant à un excédent de 15,5 millions. Ces coupes s'attaquent aux subventions du tissu associatif, dans le domaine de la culture, du social et de la coopération internationale, déjà impacté par les réductions appliquées au niveau cantonal. Elles touchent aussi les conditions de travail du personnel de l'administration municipale. Le personnel et les milieux associatifs se sont mobilisés à de nombreuses reprises, dans la rue avec le personnel de l'Etat et devant le conseil municipal, conscients que cette politique porte atteinte aux services publics et aux prestations à la population. La mobilisation se poursuit activement avec la récolte de signatures pour les deux référendums lancés contre ces coupes budgétaires profondément antisociales.

LE MAUVAIS PRÉTEXTE DE LA DETTE

Sur les dix dernières années, les comptes de la Ville ont systématiquement présenté des exercices bénéficiaires pour un total de 667 millions de francs. Seule exception en 2013, année où les communes affiliées à caisse de prévoyance CAP ont décidé de recapitaliser la caisse de pension d'un seul coup, à l'occasion de son changement de structure juridique exigé par les nouvelles règles fédérales. Quant à la dette de la Ville de Genève, déjà peu importante en comparaison avec des communes similaires en Suisse, elle a reculé de 12% en 10 ans. Les finances sont bonnes et ces attaques n'ont aucun fondement visant un équilibre budgétaire. Il s'agit avant tout d'une politique néolibérale consistant à réduire les services publics au profit du privé et à préparer le terrain en vue de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Ce nouveau cadeau fiscal aux entre-

prises entraînerait une perte pour la Ville de Genève estimée à 63 millions de francs par an et un cadeau équivalent aux actionnaires. La droite a clairement dit son objectif de trouver des économies à hauteur de ce montant dans les 4 ans à venir. Sauf que cette réforme n'a pas encore été adoptée et que nous comptons bien y faire barrage.

DES COUPES TOUT AZIMUT

Seuls le sport, la petite enfance et le Grand Théâtre sont épargnés. Le rabetage dans les subventions touche linéairement toutes les associations dans le domaine du social, de la réinsertion professionnelles, du caritatif, des jeunes et de la coopération internationale, ce qui affectera la cohésion sociale. Les coupes dans la culture impacteront les moyens de création, le nombre et la diversité des événements culturels, ainsi que l'accès de toute la population à une culture de qualité. Le personnel de l'administration municipale

n'est pas épargné. Deux millions de francs sont supprimés par la prolongation du gel des postes vacants. Déjà aujourd'hui, les collègues doivent attendre entre 3 et 6 mois le remplacement des partants, ce qui provoque une surcharge de travail importante et péjore les prestations. Le conseil municipal a aussi refusé d'accorder les postes demandés pour de nouvelles tâches, comme un responsable de bâtiment scolaire pour l'ouverture de l'Ecole Chandieu et trois postes de surveillant-e-s pour le nouveau dépôt des œuvres au Carré Vert, ce qui conduira probablement à recourir à des entreprises externes qui engagent du personnel moins bien rémunéré. En coupant 4 millions supplémentaires, dans la ligne « biens services et marchandises », ce sont les moyens qui permettent au personnel de faire leur travail qui seront amputés. En somme, des choix politiques opposés aux nôtres. ♦

Valérie Buchs

Deux référendums sont lancés

Une large coalition de partis et d'associations, dont le SIT, ont lancé deux référendums contre les coupes.



© Eric Roset

Résistance • Pour s'opposer aux coupes budgétaires en Ville de Genève, une très large coalition a lancé deux référendums communaux, téléchargeables sur notre site, qui devront aboutir d'ici au 12 février 2016. Le SIT participe à la récolte des signatures car ces coupes, de 7,3 millions de francs dans un projet de budget déjà excédentaires, s'apparentent à un casse sociale, culturelle et de l'emploi:

- plus de 4 millions de coupes linéaires de 2.5 % sur le groupe de comptes 31, qui concernent le fonctionnement des services municipaux et des mandats pour de nombreuses prestations à la population (allant des pompiers aux scènes de la Fête de la Musique...);
- près de 2 millions de coupes linéaires de 2% sur les groupes de comptes 36, qui concernent toutes les subventions accordées dans le social (prestations complémentaires municipales aux personnes âgées, associations de soutien aux femmes, aux migrants, aux populations démunies, les ludothèques, le parascolaire...), la culture (allant de l'Orchestre de la Suisse romande, la Comédie, à l'Usine...), la solidarité internationale (Fédération

Genevoise de Coopération...);

- près de 700 000 francs de coupes par la réduction linéaire de 10% sur l'ensemble des Fonds généraux pour la culture (danse, théâtre, musique, chorale, cinéma,...);
- la réduction de plus de 600 000 francs sur le fonds chômage, destiné à des programmes de réinsertion professionnelle notamment pour des chômeurs-euses en fin de droits... **VB**

LISTE PROVISOIRE DE SOUTIEN AUX RÉFÉRENDUMS :

APRES-GE, Assoc. Danse Contemporaine, Assoc. Headfun, ASPASIE, Assoc. Bateau Genève, Assoc. Sonopack, Assoc. Urbanarchy, AVIVO, Art+Politique.ch - groupe Genève, CAMARADA, CCSI, CGV, CTAS, Découvrir, Ensemble à Gauche, Entreprise sociale l'Orangerie, FAK Fédération des artistes de Kugler, FGC, F-Information, La culture lutte, La Roseraie, Les Verts, Lire et Ecrire Genève, OSEO, Parole, Parti du Travail, Parti Socialiste Ville de Genève, Première Ligne, PSV et VAV Pt. Saconnex, solidaritéS, SOS Femmes, SIT, SSP, UPA, Voie F

Emplois de précarité

La Ville emploie toujours indirectement des EdS dans les musées. Le SIT demande leur régularisation.

Sous-enchère • Huit personnes en emploi de solidarité (EdS) sont actuellement engagées par Attraction pour travailler comme surveillants ou transporteurs au sein des musées de la Ville de Genève. Elles sont dans une situation persistante d'emploi sous payé, tout en occupant des fonctions identiques à celles d'autres fonctionnaires de la Maison Tavel ou du MAH, mais surtout indispensables au fonctionnement de ces institutions. Malgré leur postulation pour des emplois fixes, elles n'ont pas été retenues par le Département de la culture et des sports. Employées depuis 4 à 7 ans, elles connaissent parfaitement leur travail, au point qu'elles doivent former les candidats retenus pour occuper ces postes fixes. Une situation vécue comme humiliante et décourageante. Dans le même temps, la Ville de Genève a externalisé une partie de la surveillance des musées, qui ne se limite pas aux événements ponctuels extraordinaires, mais occupent des postes en semaine ou durant le week-end.

Pour ces EdS, la difficulté de retrouver un emploi est réelle. Anciens employés du secteur de la construction et de l'hôtellerie-restauration, ils ont dû quitter leur emploi en raison d'atteinte à leur santé ne leur permettant plus d'exercer leur métier ou n'ont pas retrouvé un emploi en raison de leur âge. Or, la fonction qu'ils occupent aujourd'hui leur convient parfaitement et le nombre de personnes encore concernées est faible. Une délégation d'EdS, accompagnée du syndicat et de la commission du personnel, a rencontré le magistrat Sami Kanaan en décembre dernier pour lui demander de trouver une solution pérenne. En 2011, le département comprenait une quarantaine d'EdS dans les musées et les bibliothèques. Depuis, une moitié d'entre eux ont trouvés une solution dans le cadre de la Ville. En 2015, la création de 5 postes supplémentaires a permis de régulariser, bien qu'à temps partiel, la situation des aides bibliothécaires. Les autres ont dû quitter leur poste notamment en raison de la retraite ou d'une maladie de longue durée. Une réponse est attendue du magistrat. **VB**

EN CHIFFRES

1153

C'est en millions les revenus nets de la Ville de Genève

130

C'est en millions, le montant annuel des investissements dont profitent les entreprises privées

305

C'est le nombre de nouvelles places de crèche qui seront créées en 2016

4000

C'est le nombre de salarié-e-s employé-e-s par la Ville (début 2015)

CONSTRUCTION

Retraite anticipée sauvegardée et convention renouvelée !

La convention nationale est renouvelée. Les maçons genevois restent mobilisés pour obtenir de nouvelles protections.



Victoire d'étape • Le 8 décembre dernier, les syndicats Unia et Syna et la société suisse des entrepreneurs ont conclu, sur le plan national, un accord concernant la pérennisation de la retraite anticipée et le renouvellement de la CN. Ainsi, après des mois de conflit larvé avec la SSE et plusieurs grèves dans tout le pays, les maçons ont vu leur mobilisation porter quelques fruits même s'ils devront encore attendre pour obtenir de nouvelles protections dans leur convention.

LES POINTS PRINCIPAUX DE L'ACCORD

Pour maintenir le régime de retraite anticipée à 60 ans, en danger financièrement en raison de l'émergence massive des rentiers de la génération de « baby-boomers », la SSE a finalement décidé de mettre la main à la poche. Les employeurs prendront en charge 1,5 % de cotisations supplémentaires et les salariés 0,5 %. Pour parvenir à cet accord extrêmement important pour l'ensemble des travailleurs, les syndicats ont dû accepter de reconduire la CN jusqu'en décembre 2018 sans grandes modifications et de prolonger les négociations sur les points importants jusqu'à avril 2017 : augmentations salariales, nouvelles pro-

tections contre le licenciement des travailleurs âgés, contre l'explosion du travail temporaire et les risques liés au dumping social et salarial. Dans l'intervalle, deux autres mesures entreront en vigueur : dès 2017, l'indemnité journalière de repas et de déplacement passera de 15 à 16 francs et les patrons n'auront plus la possibilité de verser les salaires en espèces, ce qui favorisait le travail au noir.

A GENÈVE, LES TRAVAILLEURS RESTENT MOBILISÉS

Malgré l'accord trouvé sur le plan suisse deux jours auparavant, près de 1000 maçons genevois ont répondu présents à l'Assemblée générale organisée le 10 décembre 2016, tôt le matin sur la place des XXII cantons. A cette occasion, ils ont pris connaissance avec satisfaction du maintien de la retraite anticipée et de la « Déclaration de principes » signée la veille par le SIT, Syna et Unia et les associations patronales locales. Craignant vraisemblablement une nouvelle grève à Genève, ces dernières se sont engagées à ouvrir des négociations sérieuses. D'ici au 31 janvier prochain, les parties devront mettre sur pied de nouveaux outils pour lutter contre la

sous-enchère sociale et salariale, soit un badge pour chaque travailleur et une attestation de conformité à la CCT. D'ici au 30 avril, elles devront s'être mises d'accord sur des dispositions conventionnelles permettant de limiter le travail temporaire, de protéger les travailleurs âgés contre les licenciements, de renforcer les droits syndicaux et de revoir les salaires des apprentis et les indemnités de repas à Genève. Un délai plus long à fin 2016 a été fixé pour décider d'instaurer un fonds inter-péries. L'Assemblée a voté une résolution demandant aux associations patronales de permettre aux délégués syndicaux de participer aux négociations et, à leur terme, d'autoriser une assemblée générale de l'ensemble du secteur sur le temps de travail afin de se positionner sur leurs résultats.

Les maçons se sont ensuite rendus en cortège auprès des organisations patronales pour leur remettre leur résolution. Ils ont enfin traversé le pont du Mont-Blanc pour aller prendre un repas au Parc des Bastions et élire leurs délégués bien déterminés à reprendre leur mouvement de lutte en cas d'échec des négociations aux printemps. ♦

Thierry Horner

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Le travail de veille de nuit enfin payé correctement

Le Contrat-type de travail de l'économie domestique est renouvelé, avec une grande avancée en matière de travail de nuit.

Contrat-type • Dès le 1^{er} janvier 2016, le Contrat-type de travail de l'économie domestique reconnaît enfin le travail de veille de nuit. Le travail de veille entre 20h et 7h du matin devra être rémunéré et majoré de 7,55 francs de l'heure. Ce qui revient à être payé, selon les qualifications et les années d'expérience, entre 26,85 francs et 32,35 francs par heure de veille de nuit. Le SIT réclamait depuis de nombreuses années un salaire minimum pour ce

type de travail. C'est une victoire syndicale importante pour le secteur de l'économie domestique.

Jusqu'à présent, le travail de veille de nuit dans le secteur de l'économie domestique n'était absolument pas réglementé. Certains employeurs payaient un misérable forfait par nuit de veille. D'autres profitaient du fait que leur employée de maison logeait et dormait chez eux pour ne rien lui octroyer, tout en exigeant d'elle

qu'elle veille sur eux chaque nuit. Ils abusaient de leur employée afin de bénéficier d'un travail de veille de nuit gratuit, alors que l'employée, elle, n'était plus libre de son temps durant la nuit. Ces conditions de travail sont abominables pour la santé psychique des salariées car cette situation les conduit à vivre en vase clos avec leur patron, rétrécissant démesurément leur vie privée et sociale. A cela s'ajoute que le travail nocturne comme nous le

savons, nuit gravement à la santé.

La nouvelle réglementation apporte une véritable reconnaissance du travail de veille et le valorise. En effet, en octroyant un supplément salarial de 7,55 francs de l'heure, les juges considèrent que le travail de veille mérite une majoration car il est nuisible pour la santé, la vie sociale et la vie privée des travailleuses. ♦

Martine Bagnoud

AUTRES AMÉLIORATIONS

Les employeurs sont dorénavant obligés de tenir un registre des heures de travail effectuées et des jours de repos effectif. A cette mesure qui constitue un pas important vers le respect de la durée du travail, s'ajoute l'alignement des délais de congé sur le Code des obligations, alors qu'il n'était que d'un mois jusque-là.

SERVICES PUBLICS

Des victoires d'étape essentielles

Même si l'accord signé le 17 décembre 2015 ne résout pas les problèmes de fond, l'extraordinaire mobilisation de cet automne a marqué des points essentiels pour la suite de la mobilisation.



Bilan • Nous étions pessimistes lorsqu'en septembre dernier, le Conseil d'Etat déclençait les hostilités en annonçant son objectif de réduction de 5% des charges de personnel au moyen de l'augmentation du temps de travail, du gel des embauches, de la facilitation des licenciements, et de la baisse des salaires via la généralisation du temps partiel. Nous avons pourtant lancé sans hésiter toutes nos forces dans la bataille. Et même si le Conseil d'Etat n'a pas définitivement renoncé à son plan,

l'extraordinaire mobilisation du personnel en novembre et décembre est parvenue à stopper cette offensive contre les services publics. Un résultat non négligeable dans un contexte politique particulièrement hostile.

MIEUX ARMÉ-E-S POUR LA SUITE

La bataille est donc encore loin d'être gagnée. L'accord signé le 17 décembre avec le Conseil d'Etat ne règle pas l'insuffisance de financement des prestations publiques, et, partant, ne

fait pas renoncer le Conseil d'Etat à son objectif d'économies. Mais des négociations s'ouvrent, dans lesquelles nous allons pouvoir nous engager mieux armé-e-s qu'en septembre. En démasquant les conséquences de la RIE III sur les prestations publiques, le débat est enfin posé dans les bons termes. En étant parvenu-e-s à récolter près du triple de signatures nécessaires au référendum contre le « personal stop », nous pouvons enfin convier la population à défendre concrètement les prestations

publiques. Et en mobilisant durant des semaines des milliers de salarié-e-s de l'ensemble des secteurs, nous pouvons maintenant compter sur une base solide et déterminée pour mener la suite de la bataille.

LA RIE III DÉMASQUÉE

Le Conseil d'Etat a dû finir par l'admettre: c'est bel et bien la prochaine réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) qui est à l'origine de son offensive contre les prestations publiques et les conditions de travail. Cet aveu est important pour la suite, car le débat pourra être mené sur le vrai problème: ni la conjoncture économique, ni la dette publique, mais un nouveau cadeau fiscal au patronat.

20 759 SIGNATURES CONTRE LE « PERSONAL STOP »

Plus de 20 000 signatures en quatre semaines contre le « personal stop »! Ce résultat époustouflant est également à mettre au crédit de la mobilisation de cet automne. Il traduit non seulement l'engagement de chacun-e dans la défense des services publics, mais aussi la prise de conscience d'une part toujours plus grande de la population du danger pour le bien commun que représente cette loi. Il s'agit maintenant de mener une campagne d'envergure et de gagner ce vote dans les urnes.

UNE SOLIDARITÉ RENOUVELÉE

Sept jours de grève et autant de manifestations ayant réuni plusieurs fois 5 000 à 11 000 personnes. Au-delà de ces chiffres hors normes, la mobilisation a construit des nouveaux liens de solidarité entre les secteurs, entre les générations, entre les « nouvelles » et les « anciennes », elle a créé un mouvement et une dynamique essentielle pour la poursuite de la lutte. ♦

Davide De Filippo

BUDGET 2016 : RENONCER AUX COUPES !

Le Conseil d'Etat s'est opposé jusqu'au dernier moment à nos revendications sur le budget 2016. Nous n'avons pas obtenu qu'il renonce à toutes les coupes, mais qu'il s'engage au moins à trouver une solution qui préserve les postes et les prestations.

Le SIT y veillera particulièrement, ce d'autant plus que la récente annonce du versement des dividendes de la BNS aux cantons offre une nouvelle marge de manœuvre au Conseil d'Etat.

ASSURANCES SOCIALES

Guère de changements en 2016, mais des décisions cruciales sont possibles

Cotisations sociales et rentes ne changent pas beaucoup en 2016. Le changement viendra peut-être du peuple, qui se prononcera sur l'initiative AVS+.



Infos pratiques • Le présent aperçu des nouvelles prestations et cotisations des assurances sociales en vigueur à partir de 2016 montre que la stabilité l'emporte sur les changements. Mais le peuple pourra aussi décider s'il veut renforcer l'AVS.

AVS/AI/APC

En 2016, les rentes ne changent pas, mais les cotisations ont été légèrement adaptées. Le taux de cotisation dans le régime des allocations fédérales perte de gain a baissé de 0,05 %, portant la cotisation totale AVS/AI/APG à 10,25 %. La cotisation étant prise en charge pour moitié par l'employeur, la cotisation sur les salaires sera donc fixée à 5,125 %.

ASSURANCE ACCIDENTS

Le montant maximal du gain assuré dans l'assurance-accidents passe de 126 000 à 148 200 francs. Grâce à ce nouveau plafond, ce sont à nouveau 95 % des travailleurs et travailleuses qui voient la totalité de leur salaire assuré. La dernière adaptation avait eu lieu en 2008. Comme, depuis lors, les salaires supérieurs ont augmenté, cette mesure s'imposait.

Ce montant maximal détermine le calcul des primes et des prestations de l'assurance-accidents obligatoire. Mais il est aussi pris en considération pour d'autres assurances sociales. Il est en effet déterminant également pour la fixation des cotisations et des prestations de l'assurance-chômage et le montant maximal des indemnités journalières versées par l'AI.

ASSURANCE CHÔMAGE


En raison de la hausse susmentionnée, la cotisation de base de 2,2 % destinée à l'assurance-chômage (employeur + employé) est désormais également perçue jusqu'à un salaire de 148 200 francs, contre 126 000 francs jusqu'à fin 2015.

2^E PILIER

Dans la prévoyance professionnelle, le taux d'intérêt minimal est désormais de 1,25 %, un niveau historiquement bas. Par conséquent, les intérêts servis sur les avoirs de vieillesse seront donc inférieurs à ce qu'ils étaient ces années passées.

ASSURANCE MALADIE

Concernant les primes des caisses-maladie qui

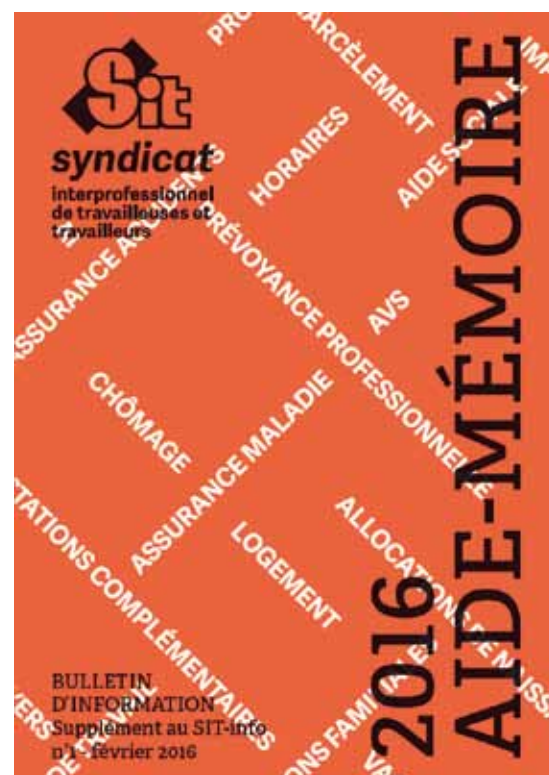
étaient trop élevées (ou trop basses) par rapport aux coûts dans certains cantons entre 1996 et 2013, la différence payée sera prise en compte en 2016. Dans neuf cantons, dont Genève, il y aura une bonification sur les primes. L'Office fédéral de la santé publique en fixera le montant au cours du printemps, qui sera le même pour l'ensemble des assurés, mais pourra varier d'un canton à l'autre. 

Doris Bianchi, USS
Adaptation SITinfo

LES GRANDES RÉFORMES À VENIR

2016 marquera un tournant dans l'histoire de l'AVS. L'initiative populaire AVSplus de l'USS passera en votation. Une campagne active pour le renforcement de l'AVS sera menée. De plus, le Conseil national traitera, en tant que second conseil, le projet de révision « Prévoyance vieillesse 2020 ». Deux coupes brutales doivent être combattues ici: le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes et la baisse à 6 % du taux de conversion minimal LPP.

Des adaptations sont aussi prévues en ce qui concerne les prestations complémentaires. Cette réforme fait l'objet d'une procédure de consultation qui court jusqu'au printemps prochain et le Conseil fédéral présentera son message à ce sujet avant la fin 2016. Des détériorations menacent surtout le remboursement des primes de caisses-maladie des seniors et des personnes handicapées. Une nouvelle révision de l'AI est aussi fixée en 2016.



Retrouvez toutes les informations sur vos droits, les assurances sociales et les adresses utiles dans l'aide-mémoire 2016 du SIT. Pour plus de détails concernant vos droits dans les différents secteurs (CCT, CTT, etc), consultez le site du SIT ou contactez le secrétariat.

VENTE

Plus de contrôles dans la vente

Entretien avec Patricia Bragado, dont l'engagement militant l'a conduite à devenir juge Prud'homme.

Portrait • Patricia Bragado est membre du SIT depuis 20 ans. Elle a travaillé pendant quinze ans dans l'hôtellerie restauration et depuis dix ans, elle travaille dans le secteur de la vente. Elle est également juge au Tribunal des prud'hommes depuis cinq ans.

Qu'est-ce qui t'a amenée au Syndicat SIT ?

Je suis venue au Syndicat, car à l'époque, je n'avais pas de permis de travail, j'avais dix-huit ans, j'étais arrivée du Portugal trois ans auparavant et j'étais enceinte. Le SIT a alors fait pression sur mon employeur pour le pousser à faire une demande de permis, et m'a aidé dans mes démarches administratives car j'avais déjà reçu deux avis d'expulsions. J'ai finalement obtenu mon permis et continué mon parcours dans l'hôtellerie restauration.

Pourquoi as-tu quitté le secteur de l'hôtellerie restauration pour celui de la vente ?

Je voulais passer plus de temps avec ma famille et finir le travail moins tard le soir. Mais le fait est que dans l'hôtellerie restauration les horaires étaient plus stables, alors que dans la vente les horaires changent en permanence et qu'il est impossible de concilier vie familiale et professionnelle. Par exemple, je me suis faite licencier, ainsi que 7 collègues de chez Aldi parce qu'on avait osé demander que l'employeur respecte les plannings. Les salaires sont nettement

moins bons dans l'hôtellerie restauration, mais au moins on peut souvent s'arranger avec l'employeur pour récupérer ses heures supplémentaires. Dans la vente, le salaire est meilleur mais les heures supplémentaires ne sont jamais compensées, ce qui signifie, finalement, que le salaire à l'heure est assez maigre. Et, je n'ai travaillé que pour de grandes enseignes qui emploient beaucoup de personnel.

Comment as-tu commencé à militer au SIT ?

Il me semblait important d'essayer d'améliorer les conditions de travail et d'essayer de sensibiliser les patrons aux problèmes rencontrés par les travailleuses et les travailleurs. Je me suis donc engagée dans le comité pour trouver des solutions. Je souhaiterais que le secteur de la vente fasse l'objet de plus de contrôles et qu'il puisse être mieux régulé. Je souhaiterais également que le métier de vendeuse, qui est un service indispensable soit mieux reconnu et valorisé. Actuellement, je trouve que les employeurs font peu de cas de nos compétences.

Tu es juge prud'homme, en quoi consiste cette activité ?


Le SIT a présenté ma candidature et j'officie principalement pour le secteur de l'hôtellerie restauration et un peu dans la vente. Mais la plupart des cas que le Tribunal doit trancher se trouve dans le secteur HR. Je siège en moyenne deux à trois fois par mois avec différent-e-s président-e-s tant



pour des demandes simplifiées que des demandes ordinaires (c'est-à-dire des demandes qui sont supérieures à 30 000 CHF). C'est une activité qui me plaît beaucoup car cela me permet d'améliorer mes connaissances en droit du travail et sur le fonctionnement des entreprises – notamment que les conventions collectives ne protègent pas totalement les employé-e-s des abus. C'est aussi l'occasion de se confronter à la nature humaine.

Qu'est-ce qui selon toi pourrait contribuer à vraiment améliorer

les conditions de travail ?

Je pense qu'il faudrait améliorer la protection contre les licenciements, notamment obliger les employeurs à motiver ces licenciements et le cas échéant à prouver que les motifs sont réels. Car aujourd'hui, l'employeur peut invoquer n'importe quel motif pour se débarrasser de son personnel sans même avoir à démontrer une quelconque faute du travailleur ou de la travailleuse. 

Propos recueillis
Emmanuelle Joz-Roland

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE, LE COMITÉ SIT A :

- suivi l'actualité des luttes dans les secteurs de la construction et des services publics
- reçu un point de situation sur le fonctionnement et les principes de l'Inspection paritaire des entreprises (IPE)
- désigné les inspecteurs-trices SIT pour l'IPE: *Iolanda Buonaiuto, Manuela Cattani, Ueli Leuenberger, Selim Neffah et Sylvain Tarrit*
- adopté la position d'un Oui critique sur l'accord « Praille-Acacias-Vernets » PAV, proposé par A. Hodgers
- apporté son soutien au référendum contre la loi Zacharias « Stop aux attaques contre la LDTR »
- dressé le bilan de l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS
- reçu un point de situation sur les 3 contrats-types de travail qui ont été revus pour 2016: l'économie domestique, les transports et l'esthétique
- a adopté les mots d'ordre pour les votations du 28 février 2016:

Votations fédérales

- NON à l'initiative du PDC « Pour le couple et la famille »
- NON à l'initiative de l'UDC « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels »
- OUI à l'initiative « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »
- NON à la réfection du tunnel du Gothard

Votations cantonales

- OUI à la modification de la Constitution de Genève (vérification des comptes d'Etat par la Cour des comptes)
- NON à la modification de la loi générale sur

le logement (augmentation des taux d'effort)

Le SIT ayant participé aux référendums, le comité SIT a confirmé ses positions sur les objets suivants :

- OUI à l'initiative 150 pour la suppression des allègements fiscaux
- NON au contreprojet de l'initiative 150
- Pour l'initiative à la question subsidiaire
- NON à la modification de la loi d'application sur l'assurance maladie
- NON à la modification de la loi sur les prestations complémentaires cantonales

Le comité SIT a voté pour une entrée en matière sur le crédit d'ouvrage pour la libération des Vernets et reconstruction d'un bâtiment à Meyrin-Mategnin, et a décidé à la majorité de laisser la liberté de vote sur cet objet.

Votations communales (Ville de Genève)

- NON à l'ouverture du crédit pour l'agrandissement du MAH

Lors de son assemblée des délégué-e-s de novembre et de sa séance de comité de décembre la CGAS a :

- fait un bilan de la manifestation interprofessionnelle du 15 décembre et des manifestations dans les secteurs de la construction et des services publics
- décidé de soutenir le référendum contre la loi sur le Renseignement
- été informée du soutien des partis de gauche au manifeste contre l'austérité

- pris connaissance des mandats de la commission professionnelle de la CGAS
- discuté de l'opposition à la RIE III (réforme de la fiscalité des entreprises) et été informée des rencontres entre la CGAS et S. Dal Busco
- été informée du dispositif de règlement et du fonctionnement de l'inspection paritaire des entreprises, puis l'a adopté
- désigné les inspecteurs-trices de l'IPE et élu Manuela Cattani et Joël Varone au Bureau de l'IPE
- discuté de l'organisation du premier mai
- pris position sur les objets des votations du 28 février:
- NON à l'initiative du PDC « Pour le couple et la famille »
- Non à l'initiative de l'UDC « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels »
- OUI à l'initiative « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires » ?
- NON à la « Réfection du tunnel du Gothard »
- OUI à l'initiative populaire 150 « Pas de cadeaux aux multinationales: Initiative pour la suppression des allègements fiscaux »
- NON au contre-projet à l'IN 150
- INITIATIVE à la question subsidiaire
- OUI à la modification de la Constitution de Genève
- NON à la modification de la loi générale sur le logement
- NON à la modification de la loi d'application sur l'assurance maladie
- NON à la modification de loi sur les prestations complémentaires cantonales

CONFÉRENCE ET DISCUSSION sur l'enregistrement du temps de travail

Une nouvelle ordonnance allège l'obligation patronale de saisir le temps de travail. Spécialiste en la matière, Luca Cirigliano, secrétaire central de l'USS, présentera les nouvelles bases légales, les risques psychosociaux ainsi que le rôle des syndicats face à une cette nouvelle ordonnance.

Venez nombreux-euses à l'apéro-débat du :

Mardi 23 février 2016
de 18 h 30 à 20 h 30
Grande Salle du SIT

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Le SIT offre, à ses membres uniquement, un service des impôts

Déclarations d'impôts, recours et impôts à la source:
sur rendez-vous en téléphonant au **022 818 03 20 de 9 h 30 à 12 h.**

Contrôle des impôts à la source:
permanence impôts à la source (janvier-mars) **le mercredi de 14 h à 17 h**

CONFÉRENCE ET DÉBAT L'UGTT, une passion tunisienne. Avec Hèla Yousfi, docteure, activiste et maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine.

Le mercredi 24 février 2016, SolidaritéS* organise une conférence avec Hela Yousfi, maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine et auteure de l'ouvrage « L'UGTT, une passion tunisienne: Enquête sur les syndicalistes en révolution (2011-2014) ». Durant cette conférence, elle présentera le rôle historique de l'UGTT (1ère force syndicale) en Tunisie jusqu'à aujourd'hui, et particulièrement dans le processus révolutionnaire tunisien depuis 2011.

*avec le soutien de la CGAS

**Mercredi 24 Février 20 h,
Maison des Associations,
Salle Gandhi**



Mardi 23 février 2016 à 19 h



Les règles du jeu

de Claudine Bories et Patrice Chagnard
(France 2015, documentaire, 106')

Lolita n'aime pas sourire. Kevin ne sait pas se vendre. Hamid n'aime pas les chefs. Thierry parle wesh. Ils ont vingt ans. Ils sont sans diplôme. Ils cherchent du travail. Pendant six mois, les coaches d'un cabinet de placement vont leur enseigner le comportement et le langage qu'il faut avoir aujourd'hui pour décrocher un emploi. A travers cet apprentissage, le film révèle l'absurdité de ces nouvelles règles du jeu.

Projection suivie d'une discussion sur les entretiens d'embauche et la grande mode des évaluations ainsi que leurs conséquences.

ATTENTION



Changement de lieu en 2016

**FONCTION
CINEMA**

Maison des Arts du Grütli
16, rue du Général-Dufour
1211 Genève 11

SÉANCES D'INFORMATION POUR LES NOUVEAUX-ELLES CHÔMEURS-EUSES Quels sont nos droit ? Comment ça fonctionne ?

Ce n'est pas toujours facile de savoir quelles sont les démarches que l'on doit faire en cas de chômage, ni comment l'assurance chômage fonctionne. C'est pourquoi le SIT organise des séances d'information ouvertes à tous les membres du SIT sur le fonctionnement de l'assurance chômage et les démarches qu'une personne nouvellement inscrite peut être amenée à faire.

Prochaines séances
Jeudi 10 mars 2016 à 15 h
Jeudi 26 mai 2016 à 15 h
Jeudi 21 juillet 2016 à 15 h
Jeudi 15 septembre 2016 à 15 h
Jeudi 17 novembre 2016 à 15 h

Si ces questions vous intéressent, que vous soyez ou non bénéficiaire de l'assurance chômage, soyez les bienvenus!



**caisse de
chômage**

Intéressé-e par un apprentissage ?

Nous offrons une place d'

**Apprenti-e employé-e
de commerce**

**à la caisse de chômage du SIT
à partir d'août 2016.**

En tant qu'apprenti-e employé-e de commerce vous apprendrez à réaliser de manière autonome les tâches d'un-e secrétaire administratif-ive telles que tenue de permanence d'accueil, réception téléphonique, rédaction de courrier, classement, archivage, comptabilité, etc.

Si vous êtes intéressé-e par le domaine des assurances sociales et du droit du travail, n'hésitez pas à nous envoyer votre dossier de candidature avec une lettre de motivation, un CV et une copie de votre dernier bulletin scolaire par mail à sit@sit-syndicat.ch en précisant « candidature » dans l'objet de votre mail.

Délai de postulation le 15 mars 2016

Un automne chaud

Sept jours de grève et une dizaines de manifestations, dont la plus nombreuse avec plus de 11 000 manifestant-e-s, Genève a connu un automne syndical hors du commun. Avec comme point fort la jonction le 11 novembre de la grève des maçons et des employé-e-s des services publics.

Retour en images sur cette mobilisation exceptionnelle à travers l'objectif d'Alexandr P. Thibaudeau, animateur socioculturel et militant du SIT. **♦**

Daide De Filippo

Photos © Alexandr P. Thibaudeau



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Schönborn Hernandez.
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.